

PROVINCE de QUEBEC
MUNICIPALITÉ NOTRE-DAME-DU-BON-CONSEIL PAROISSE

AVIS PUBLIC

3^e année du rôle d'évaluation

Aux contribuables de la susdite municipalité,

Que le sommaire du rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse, pour l'exercice débutant le 1^{er} janvier 2025 et devant être en vigueur durant les exercices financiers 2023-2024-2025, a été déposé à mon bureau le 5 septembre 2023 et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit soit au 1428, route 122 à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, durant les heures d'affaire régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut disposer à l'égard de ce rôle une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluation n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de l'article 174 ou 174.2, le lieu où doit être effectuée ce dépôt et la façon de l'effectuer.

Pour être recevable une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposé avant le 1^{er} mai 2025 ;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé à
MRC Drummond
436, rue Lindsay
Drummondville (Québec)
J2B 1G6
- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué ;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement de la MRC de Drummond et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

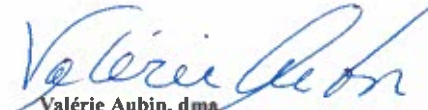
Donné à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, ce 24^e jour de septembre 2024


Valérie Aubin, dma directrice générale / greffière-trésorière

CERTIFICAT de PUBLICATION
(Articles 419 du Code Municipal)

Je soussigné, résidant à Notre-Dame-du-Bon-Conseil, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil entre 13 heures et 16 heures de l'après-midi, le 24 septembre 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce vingt-quatrième jour septembre deux mille vingt-quatre.


Valérie Aubin, dma
Directrice générale / greffière-trésorière

